



Arabie saoudite: Un royaume de coupeurs de têtes (2/2)

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 10 octobre 2019

[madaniya.info](#) 10 décembre 2018

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

«J'ai visé son pied. Il trébucha avant de s'étaler par terre. Je lui ai aussitôt asséné un 2me coup à la nuque avant de le décapiter. Puis un 3me coup sur la poitrine avant qu'elle n'explose en deux. Je me suis alors réjoui et adoré mon sabre».

LA DÉCAPITATION COLLECTIVE DE 370 MEMBRES DE LA TRIBU AL SHAMMAR, EN 1902, ACTE FONDATEUR DU ROYAUME WAHHABITE.

Cent seize ans avant l'équarrissage de Jamal Kashoggi, l'opposant saoudien découpé à la scie au consulat saoudien d'Istanbul, le 2 octobre 2018, la décapitation collective de 370 membres de la Tribu Al Shammar, lors de la chute de Riyad aux mains des Wahhabites a constitué l'acte fondateur du royaume saoudien, justifiant le qualificatif de «Royaume de coupeurs de têtes» qu'il traîne depuis plus d'un siècle.

Retour sur cette journée d'épouvante. Récit de Jaafar Al Bakli.

«J'ai visé son pied. Il trébucha avant de s'étaler par terre. Je lui ai aussitôt asséné un 2me coup à la nuque avant de le décapiter. Puis un 3me coup sur la poitrine avant qu'elle n'explose en deux. Je me suis alors réjoui et adoré mon sabre».

Ce passage est extrait d'un message adressé par le Roi Abdel Aziz Al Saoud, -père du Roi Salmane et grand père du prince héritier Mohamad Ben Salmane-, que le fondateur du Royaume Wahhabite rédigea, en mars 1904, à l'intention de son allié l'Emir du Koweït, Cheikh Khalifa Mubarak Al Sabah.

Ce courrier est conservé aux archives du «Bureau de l'Inde» (India Office), ancien département du gouvernement britannique chargé de la supervision de l'Inde à l'époque colonie britannique (1857-1947).

Son contenu a été révélé par l'historien britannique Robert Lacey dans son ouvrage sur l'Arabie saoudite intitulé «Inside The Kingdom» paru en 2010.

I - «NOUS L'AVONS POSSÉDÉ GRÂCE À NOTRE SABRE TRANCHANT»

Abdel Aziz, à l'époque Gouverneur de Riyad, relate avec délectation comment il a tué de ses propres mains, un jeune de la famille Ar RACHID, OBEID BEN HAMMOUD, qui a eu la malchance d'être capturé par les Saoudiens lors d'un raid contre un campement de son frère MAJED Ar RACHID, dans le secteur de HAMLANE, dans la province du Najd.

De l'aveu même d'Abdel Aziz, les assaillants ont réussi à décapiter 370 membres de la tribu Al Shammar, la propre tribu du Roi Abdallah, le prédécesseur du Roi Salmane au trône wahhabite. Le comportement du fondateur du Royaume n'avait rien d'exceptionnel. Il était plutôt de pratique courante.

Dès l'instant où il s'est emparé de Riyad, le 13 janvier 1902, Abdel Aziz avait à son actif un imposant bilan macabre. Ainsi Abdallah Ben Jellou, cousin du roi Abdel Aziz et son délégué pour le secteur oriental du Royaume, a éventré son prédécesseur à ce poste pour y extirpé les reins, les balançant sur les contreforts de la citadelle d'Al Masmak, dans un geste annonciateur de sa victoire.

Ce fait a marqué le début d'une nouvelle ère inaugurée par la dynastie Al Saoud, s'articulant sur un triptyque: viol, assassinat, décapitation. Il n'est donc pas étonnant que l'expression «je l'ai possédé grâce à mon merveilleux sabre tranchant» soit d'usage courant parmi les dignitaires saoudiens. Personne d'autre que les Wahhabites ne fait usage d'une telle expression. Une expression dont ils usent et abusent avec morgue.

Ci joint pour le locuteur arabophone, une ode ironique à la gloire du «merveilleux sabre tranchant».

<https://www.youtube.com/watch?v=iNSkjoXr1k>

A ceux qui plaident pour une réforme du mode de gouvernance du royaume, les dignitaires saoudiens répondent sur un ton au diapason de leur morgue: « Al Saoud sait mieux que quiconque ce qui est bon pour le royaume».

Le sabre brandit au-dessus des têtes des sujets du royaume demeure la marque de gouvernance du pays, la source de sa légitimité, le symbole de verte bannière.

Le sabre aiguisé pointé derrière la nuque de tout récalcitrant relève d'une pratique. Depuis l'accession d'Abdel Aziz au pouvoir, le sabre gère la vie politique du royaume.

II- «VA DIRE AUX HABITANTS DU DÉSERT COMMENT LES FILS D'AL SAOUD ADMINISTRENT LA JUSTICE ».

C'est par cette apostrophe annonciatrice d'un grand malheur que le clan Al Hazzani, en 1910, a subi un châtement collectif. La tribu Al Hazzani gouvernait la ville de Leila, à 300 kms au sud de Riyad. Elle a voulu résister à l'assaut d'Abdel Aziz, mais ont été vaincus et décapités, non sans une certaine théâtralité en vue de servir d'exemple et de terroriser le voisinage.

Abel Aziz avait pris d'assaut les possessions du clan Ajmane relevant de la tribu Al Hazzani (zone de pâturage, cheptel). Il envahit les maisons et donna l'ordre à deux compagnies de détruire deux localités: Al Qatif et Al Houla. Ibn Saoud avait décidé d'éliminer toute trace de présence humaine dans ce secteur et, dans la foulée, condamna à mort 19 membres de la tribu vaincue.

Puis se ravisant, il ordonna la suspension de l'exécution des condamnés de 24 heures afin de donner la possibilité aux habitants de la province de venir assister à ce spectacle macabre, dans un but dissuasif. Il fit dresser une grande tribune sur la place centrale de la localité pour qu'elle soit visible de tous et de partout.

A l'aube, Abdel Aziz traversa la place dans un silence imposant, gravit les marches vers la tribune et ordonna la présentation des condamnés au public. Il fit signe au bourreau d'avancer. Ce géant au torse nu se présenta le sabre à la main accompagné de ses deux collaborateurs et s'immobilisa devant les condamnés.

Un juge lut la sentence, relatant les circonstances de leur capture et les raisons qui ont conduit à ce que ce verdict de mort soit rendu.

Le bourreau entreprit alors de décapiter méthodiquement les condamnés, l'un après l'autre, d'un coup sur la nuque. 18 têtes roulèrent sur le sol.

Au 19eme condamné, le Roi fit signe au bourreau de s'écarter et s'approcha du futur supplicié et lui annonce qu'il est gracié: «Je te gracie. Tu es libre. Raconte partout ce que tu viens de voir. Va raconter aux gens du désert comment Al Saoud administre la justice».

Puis s'adressant à la foule, Abdel Aziz, Roi du Najd, a expliqué les raisons qui ont conduit les suppliciés à être condamné et les sanctions terribles auxquels s'exposera quiconque franchira les limites qui lui sont assignées.

La tribu Al Hazzani a été la première famille politique du Najd à subir la loi du sabre wahhabite en raison de son opposition à la conquête de la famille Al Saoud.

Après la tribu Al Hazzani, le sabre wahhabite n'a pas cessé de s'abattre sur la nuque des Saoudiens: la nuque de la tribu Ar Rachid, gouverneur de Haël; de la tribu Al A'ess, gouverneur d'Al Assir; la nuque de la tribu Ad Darssa, gouverneur de Jizane; Puis sur les Hachémites, gouverneur du Hedjaz; sur la tribu Ad Douway, gouverneur de Matir; sur la nuque de la tribu Bou Bijjad, province d'Al Outeiba; sur la nuque de la tribu Hathline, gouverneur d'Al Ajmane;

Le sabre wahhabite n'a jamais cessé de fonctionner à grande échelle. Sans répit. Depuis que la famille Al Saoud s'est emparée de la nuque des Saoudiens.... Ce fut tour à tour les nuques de la population de Taêf, de Haël, d'Ouneiza, d'Al Ahsi, de Matir, d'Al Hajarat, du Hedjaz, puis ce fut le tour aux nuques du Koweït, du Yémen, du Levant (Syrie et Irak), pour se poursuivre avec les nuques des Chiites et les nuques des Sunnites, les nuques des Arabes d'une manière générale, enfin les nuques des Iraniens.

René Naba

La source originale de cet article est madaniya.info

Copyright © René Naba, madaniya.info, 2019

Articles Par : René Naba

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-

Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bognoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXI^e siècle (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca